



Traité Yebamot

Michna 1 - Chapitre 9

יש מותרות לבעליהן ואסורות ליבמיהן, מותרות ליבמיהן
ואסורות לבעליהן, מותרות לאלו ואלו, ואסורות לאלו
ואלו. אלו מותרות לבעליהן, ואסורות ליבמיהן: כוהן הדיוט
שנשא את האלמנה, ויש לו אח כוהן גדול; חלל שנשא
כשרה, ויש לו אח כשר; ישראל שנשא ישראלית, ויש לו אח
ממזר; ממזר שנשא ממזרת, ויש לו אח ישראל. אלו מותרות
לבעליהן ואסורות ליבמיהן.

Certaines femmes sont permises à leur mari et interdites à leur beau-frère, d'autres sont permises à leur beau-frère et interdites à leur mari ; d'autres encore permises à l'un et à l'autre ; d'autres enfin interdites à l'un et à l'autre. Voici celles qui sont permises à leur mari et interdites à leur beau-frère : un simple Cohen a épousé une veuve et il a un frère qui est Cohen Gadol. Un Cohen profane a épousé une femme permise à un Cohen et il a un frère Cohen qui n'est pas profané ; un Israélite et il a un frère Mamzer ; un Mamzer a épousé une Mamzèret et il a un frère Israélite ; dans tous ces cas la femme est permise à son mari et interdite à son beau-frère.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions